



---

## **Procès-verbal de l'Assemblée des délégués CPVAL du 20 juin 2018**

Espace Provins, Rue de l'Industrie 22, Sion

---

### **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE**

A 16h30, le Président du comité CPVAL ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue aux délégués ainsi qu'aux invités.

La séance sera tenue dans les deux langues avec présentation ppt sur écran français/allemand. Les participants sont invités à s'exprimer dans leur langue maternelle.

Le Président précise qu'aucune proposition de modification de l'ordre du jour n'a été déposée et que l'Assemblée, convoquée dans les délais réglementaires, soit le 06 juin 2018, est habilitée à siéger avec l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée ;
2. Approbation du pv de l'Assemblée des délégués du 21 juin 2017 ;
3. Rapport d'activité, prévoyance et comptes 2017 ;
4. Rapport d'activité, gestion de fortunes ;
5. Actualité : situation de la future prévoyance professionnelle de la fonction publique valaisanne ;
6. Divers

Après nomination des scrutateurs, le Président annonce la présence de 88 délégués sur 150, soit une participation de 58,6%. 18 délégués se sont excusés. 70 représentent le Bas-Valais et 18 le Haut-Valais.

### **2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES DU 21 JUIN 2017**

Le pv, consultable sur le site de la Caisse et distribué sur demande des délégués, n'a fait l'objet d'aucune question, ni remarque. Il a donc été approuvé à l'unanimité moins une abstention sans modification avec remerciements à la Direction.

### **3. RAPPORT D'ACTIVITE, PREVOYANCE ET COMPTES 2017**

Voir présentation ppt faisant partie intégrante du présent pv

La Direction a tout d'abord résumé les principaux chiffres issus du bilan et du compte d'exploitation 2017 de la Caisse. A des produits représentant CHF 342 mios s'opposaient des charges pour CHF 341,8 mios, ce qui laissait un bénéfice comptable annuel de 0,2 mios. L'essentiel des produits a pu être réalisé par la gestion de fortunes (CHF 330 mios de résultat net des placements). A cet excellent exercice des placements venait encore s'ajouter un cash flow de prévoyance toujours positif de CHF 12 mios résultant de la différence entre les cotisations encaissées et les apports reçus de CHF 266 mios et des prestations payées pour CHF 254 mios. Les engagements se sont accrus de CHF 179 mios provenant pour 75% du capital de couverture des rentes et pour 25% de l'augmentation des capitaux épargne des assurés actifs. Toutes les provisions ont pu être entièrement constituées et les frais d'administration encore réduits à CHF 2,5 mios, soit à CHF 145.- par assuré. La réserve de fluctuation de valeur s'est fortement renforcée (CHF 155 mios) pour atteindre désormais CHF 418 mios, soit le 54% de son objectif. Grâce à ces

excellents résultats, le Comité a décidé d'attribuer un taux d'intérêt de 3,75% pour l'année 2017 sur les comptes épargne des assurés actifs.

Dans une deuxième partie, la Direction a présenté quelques éléments statistiques en lien avec la structure démographique de la Caisse. Les éléments relevés constatés sont les suivants : 56% des actifs sont des femmes et l'âge moyen se situe entre 43 et 44 ans. 17% des assurés sont âgés de plus de 55 ans. Une première simulation entre assurés de la Caisse fermée et de la Caisse ouverte montre qu'environ 66% des assurés sont entrés dans la Caisse avant 2012 et que près d'un assuré sur 4 a plus de 55 ans. Dans la Caisse ouverte, déjà 6% de l'effectif a plus de 55 ans !

Pour le reste, 330 nouvelles rentes ont été initiées, dont 267 rentes de vieillesse. Le nombre total de bénéficiaires de rentes se monte à fin 2017 à 5'826. La Direction informe également l'Assemblée de la répartition de ces rentes, à la fois en nombres de rentes et à la fois en prestations (4'464 pour la vieillesse, 220 pour l'invalidité, 832 pour les survivants et 310 pour les enfants). Le rapport démographique de CPVAL passe sous la barre des 2, puisque le nombre des actifs est passé à 11'504, et se situe désormais à 1,97 actifs pour un rentier et la tendance reste baissière.

Quant à l'évolution des engagements entre actifs et pensionnés, la Direction relève que 2017 renforce le début d'un cycle où les engagements des pensionnés dépassent ceux des actifs.

Les principaux éléments financiers marquants de l'exercice peuvent être résumés ainsi :

- Cash-flow positif de 12 mios
- Rendement de la fortune de 8,45%
- Intérêt sur compte épargne de 3,75%
- Déficit comptable de CHF 0,2 mios
- Augmentation de la RFV de CHF 155 mios pour un solde CHF 418 mios
- Augmentation du degré de couverture global de 3,6% à 82,3% (selon art 44 OPP2)

Avec une fortune de CHF 4,27 mias pour des engagements et provisions techniques à CHF 5,2 mias, le degré de couverture OPP2 de la Caisse se situe désormais à 82,3%, soit au-dessus du niveau qu'il devrait atteindre selon le plan de financement déposé par CPVAL auprès de son Autorité de surveillance. En résumé, l'exercice 2017 peut être qualifié d'excellent à tous les points de vue. Le découvert de la Caisse se montait à fin 2017 à CHF 915 mios.

## **5. RAPPORT D'ACTIVITE : GESTION DE FORTUNE**

Voir présentation ppt faisant partie intégrante du présent pv

La Direction a commenté le contexte économique-politique de l'année 2017 à l'origine de l'évolution des marchés ainsi que les résultats des principaux marchés caractérisés par des performances très disparates selon les catégories d'investissement. Trois éléments fondamentaux ont marqué l'année, à savoir ralentissement de la croissance chinoise, le Brexit et le contexte tendu des relations commerciales entre les Etats-Unis et la Chine. Malgré ce contexte difficile, CPVAL a réussi à réaliser une excellente performance de 8,45%. Depuis l'introduction de la primauté des cotisations en 2012, la performance moyenne sur 6 ans représente 5,5%. La fortune gérée représentait à fin 2017 CHF 4,26 mias.

Les différentes classes d'actifs font ensuite l'objet de commentaires et il a été relevé que celles qui ont été le plus bénéfiques pour CPVAL étaient clairement les actions et obligations convertibles avec des résultats au-delà de 20% pour les premières et de 10% pour les deuxièmes. Le résultat de l'indice de référence était clairement en-dessous de celui réalisé sur le portefeuille (écart de 0,76%). Dans un contexte financier de taux bas, voir négatifs avec des marchés Actions assez chers, la Direction insiste sur l'importance non seulement d'une diversification des placements mais également et surtout sur la

nécessité pour la Caisse de rechercher de la rentabilité. Or, cette rentabilité ne se trouve actuellement que dans des classes d'actifs moins transparentes, comme les placements alternatifs ou encore l'immobilier, raison pour laquelle les principaux investissements 2017 se sont essentiellement concentrés sur ces classes d'actifs.

In fine, l'exercice 2017 peut être qualifié de très bon exercice en termes absolus et relatifs. L'allocation effective des investissements de la Caisse à fin 2017 respecte pour toutes les classes d'actifs les marges tactiques fixées par le Comité excepté l'immobilier direct. Ce dépassement a été validé par l'organe directeur de CPVAL. Les limites de l'OPP2 sont respectées.

En conclusion, la Direction montre que le taux de transparence du portefeuille en termes de coûts représente 99,99% et que ceux-ci correspondent à 0,36% de la fortune. Un tel taux place la Caisse en-dessous de la médiane suisse fixée à 0,45%.

## **6. ACTUALITE : FUTURE PREVOYANCE PROFESSIONNELLE DE LA FONCTION PUBLIQUE VALAISANNE**

Voir présentation ppt faisant partie intégrante du présent pv

Le Président de CPVAL rappelle en introduction les raisons de la réforme structurelle mise en place par la Caisse. Il évoque ensuite le résumé de cette réforme tel que rendu public lors de la conférence de presse en juin 2018. Les points principaux présentés peuvent être résumés ainsi : réorganisation de CPVAL en deux Caisses, split de l'effectif des assurés actifs en fonction de leur date d'affiliation, maintien de la garantie de l'Etat pour la Caisse fermée et financement d'une réserve de fluctuation de valeurs pour la Caisse ouverte, flexibilisation de l'âge de la retraite entre 58 et 70 ans et régime transitoire de compensation des pertes sur les rentes de retraite projetées suite à la baisse des taux de conversion.

La Direction présente ensuite les caractéristiques des deux Caisses en insistant sur les mesures de compensation comprenant la notion de garantie statique et de compensation maximale à hauteur de 7,5% de la diminution de la rente de retraite projetée suite à la baisse des taux de conversion pour la Caisse fermée et de compensation maximale à hauteur de 7,5% de la diminution de la rente de retraite projetée suite à la baisse des taux de conversion et la compensation partielle proportionnelle au niveau des cotisations pour la Caisse ouverte.

La Direction montre ensuite les différentes cotisations qui seront en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020 aussi bien dans la Caisse fermée que dans la Caisse ouverte.

La Direction a ensuite commenté les modalités des baisses progressives des taux de conversion qui débiteront probablement en septembre 2020 et qui s'étaleront sur une période 6 ans (72 mois). L'objectif de cette mesure est de permettre à chaque assuré, à conditions identiques, de pouvoir travailler une année supplémentaire en lui garantissant une rente supérieure lors de sa retraite.

En conclusion, la Direction présente à l'Assemblée d'une part les coûts financiers liés à cette réforme aussi bien à charge des employeurs que ceux à charge des assurés (augmentation des cotisations dans la Caisse ouverte, baisse graduelle des prestations) et d'autre part les différentes communications qui devront être mises en place aussi bien vis-à-vis des assurés que des employeurs.

## **7. DIVERS**

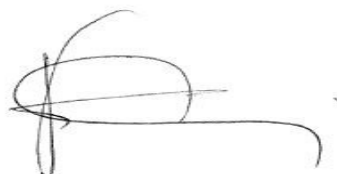
Quelques demandes ont été faites par l'Assemblée lors des différentes interventions concernant les objectifs de rente, la baisse des taux techniques et de conversion, les âges de retraite et les mesures de compensation en cas de baisse des taux de conversion. Le Président et la Direction ont donné réponse à ces questions.

La présentation ppt qui a accompagné cette Assemblée peut être consultée sur le site de la Caisse [www.cpval.ch](http://www.cpval.ch) ([www.pkwal.ch](http://www.pkwal.ch)).

Le Président remercie les participants, la Direction ainsi que ses collègues du comité et clôt l'Assemblée à 18h10 en conviant les membres présents à partager l'apéritif offert par CPVAL.

Sion, le 24 mai 2019/pv

**CPVAL**  
**La Direction : Patrice VERNIER**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Vernier', with a long horizontal stroke extending to the right.